

Webinaire CAQES : Evaluation 2025 des indicateurs régionaux sur e-CARS

29 et 30 janvier 2026

13h – 14h30



Bienvenue,

Voici les consignes du Webinaire :

- 1) Au regard du nombre de participants, merci d'éteindre vos micros et de couper vos caméras.
- 2) A la fin de la présentation, un temps d'échange est prévu pour nous poser vos questions. Pour ce faire, écrivez votre question dans le chat en bas à droite de votre écran et nous vous donnerons la parole.

La présentation débutera à 13h04

Ordre du jour

- 1 – Rappel du cadre général du CAQES 2022-2026
- 2 – Calendrier
- 3 – Eléments à renseigner dans e-CARS
- 4 – Présentation de la plateforme e-CARS
- 5 – Volet “produits de santé”
- 6 – Volet “pertinence”
- 7 – Volet “organisation des soins”
- 8 – Evolution du dispositif
- 9 – En résumé / Evaluation 2025 des indicateurs régionaux du CAQES

1. Rappel du cadre général du CAQES 2022-2026

- Favoriser la **pertinence** et **l'efficience** des prescriptions et des parcours pour améliorer la qualité de la prise en charge des patients

Objectifs



- Contrat concerne uniquement les **établissements ciblés** sur les indicateurs nationaux et/ou régionaux
- Il n'y a plus de volet « obligatoire »

Etablissements concernés



- CAQES 2022-2026**

- Avenant 2023** qui a fixé les cibles 2023/2024 pour l'Entretien Pharm et modifié l'indicateur HAD
- Avenant 2024** : ajout des thématiques BPCO et IC à l'indicateur Parcours de soins et fixation des cibles de l'indicateur HAD.
- Avenant 2025** : Prorogation des contrats CAQES jusqu'au 31 décembre 2026.

Durée



- Volet Produits de santé
- Volet Pertinence
- Volet Organisation des soins
- 15 indicateurs maximum au total répartis dans les 3 volets
- Indicateurs nationaux et régionaux

Contrat organisé en 3 volets



•**Intéressement pour les indicateurs nationaux** : 20% à 30 % des économies générées

•**Intéressement pour les indicateurs régionaux** : sur la base des résultats obtenus par les établissements.

→**Intéressement total** : dotation de financement relative à des objectifs territoriaux et nationaux de santé publique mentionnées à l'**article L162-22-4 du code de la sécurité sociale**. **Enveloppe régionale fermée**.

•**Aucune sanction financière** - non atteinte des objectifs

2 types d'intéressement



2. Calendrier : Evaluation de l'année 2025 en 2026

Volet produits de santé

Ensemble des volets

2 au 9 février 2026

Ouverture de la plateforme e-CARS pour la pré-campagne.
Validation/actualisation des données identification: nombre de lits et SI



2 mars 2026

Ouverture de la plateforme e-CARS pour l'auto-évaluation. Un mail sera envoyé aux ES pour information



17 avril 2026

Date limite de l'auto-évaluation sur e-CARS

Complétude des indicateurs et dépôts des pièces justificatives demandées (cf slide suivante)



Juillet 2026

Envoi du rapport d'évaluation aux établissements et ouverture de la première période contradictoire



Auto-évaluation par les ES

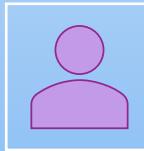
Evaluation par ARS/AM/OMEDIT

3. Eléments à renseigner dans e-CARS par l'établissement de santé

Produits de santé		Pertinence		Organisation des soins	
2024	2025	2024	2025	2024	2025
<ul style="list-style-type: none">Pré-campagne :<ul style="list-style-type: none">Validation ou modification des données identification (nbre de lits et SI) par l'ES.Les données N-1 (2023) sont pré-renseignées dans e-CARSAuto-évaluation :<ul style="list-style-type: none">Résultats 2024 à renseigner dans e-CARS pour chaque indicateur par l'ES.Dépôt des pièces justificatives et commentaire dans e-CARS au niveau de chaque indicateur concerné.	<ul style="list-style-type: none">Pré-campagne :<ul style="list-style-type: none">Validation ou modification des données identification (nbre de lits et SI) par l'ES.Les données N-1 (2024) sont pré-renseignées dans e-CARSAuto-évaluation :<ul style="list-style-type: none">Résultats 2025 à renseigner dans e-CARS pour chaque indicateur par l'ES.Dépôt des pièces justificatives et commentaire dans e-CARS au niveau de chaque indicateur concerné.	<ul style="list-style-type: none">- HAD : Dépôts des documents de preuves- Parcours – post AVC : Renseignement mixte : ES - AM- Parcours – IC : Renseignement mixte : ES - AM- Parcours - BPCO : Renseignement mixte : ES – AM- Complément ind. Nat. IC : Renseignement mixte : ES – CPAM	<ul style="list-style-type: none">- HAD : Simplification- Parcours – post AVC : Renseignement mixte : ES - AM- Parcours – IC : Renseignement mixte : ES - AM- Parcours - BPCO : Renseignement mixte : ES – AM- Complément ind. Nat. IC : Renseignement mixte : ES – CPAM	<p>Transport / Chir. Ambu : Complétés par l'ARS et l'AM dans e-CARS</p> <p>Transport : Les plans d'action</p> <ul style="list-style-type: none">- communiqués par les ES aux référents en CPAM- déposés dans e-CARS par l'ARS	 <p>Ne pas supprimer les pièces justificatives des années précédentes</p>

4. Présentation e-CARS

Cindy PERRICHE
Référente nationale
e-CARS



Connexion
au compte e-CARS



Interface e-CARS
Évaluation contrat

5. Les indicateurs du volet Produits de santé du CAQES 2022-2026

3 indicateurs nationaux

PHEV IPP

PHEV
Ezétimibe et
associations

PHEV
Perfadom

PHEV
Pansements

2 indicateurs régionaux

Bon usage du
médicament
(5 sous-indicateurs)

Bon usage des
dispositifs médicaux
(2 sous-indicateurs)

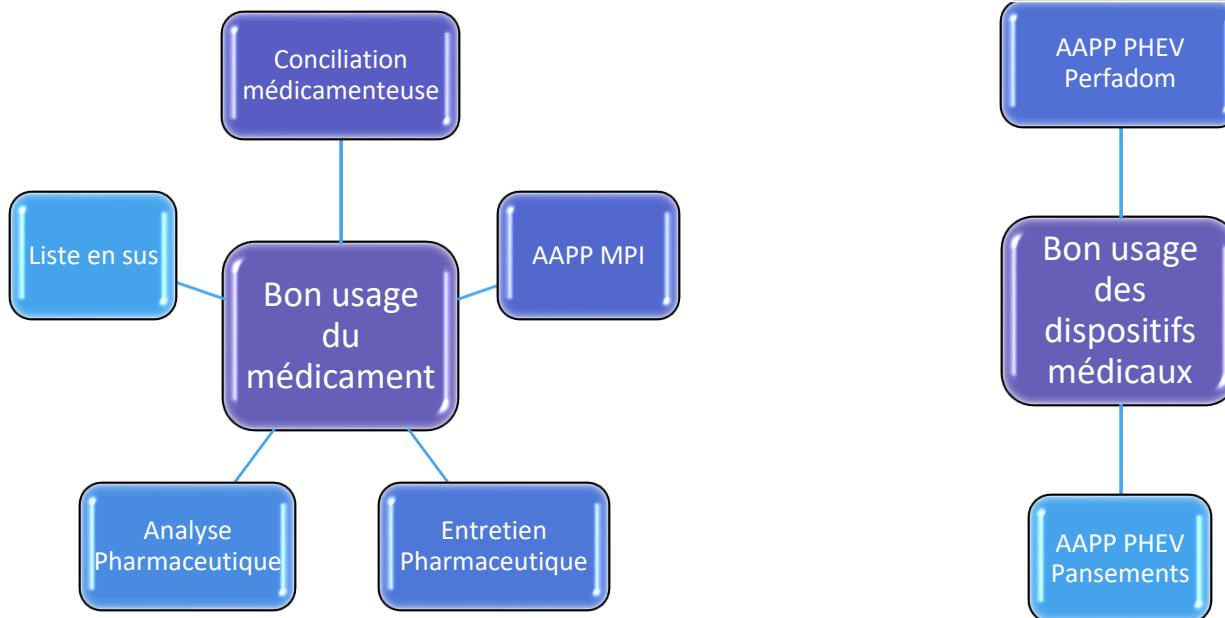
Ciblage des établissements / national

35 ES (48 EG) ciblés pour 1 à 3 indicateurs

Ciblage des établissements / régional

63 ES ciblés pour au maximum 7 sous-indicateurs

5. Les indicateurs **régionaux** du volet Produits de santé du CAQES 2022-2026

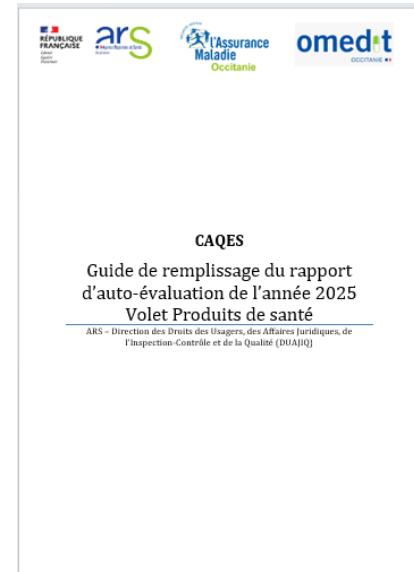


5. Les indicateurs régionaux du volet Produits de santé du CAQES 2022-2026

- Pré-campagne (2 au 9 février)
 - Spécifique au volet Produits de santé
 - Objectif => valider les données de la partie « Identification »
- **Nombre de lits (installés) par catégorie (SMR, PSY...)**
 - ✓ Si ce nombre de lits a varié au cours de l'année, indiquez la dernière situation au 31.12.25.
 - ✓ La catégorie « MCO autres » correspond aux lits de MCO hors lits de Réanimation, Surveillance continue, UHCD et Néonatalogie.
- **Système d'information**
 - ✓ Si votre établissement a changé de système d'information au cours de l'année, indiquez la dernière solution logicielle déployée et précisez en commentaire la période de bascule.

- Campagne d'auto-évaluation (2 mars au 17 avril)

Contrat
d'Amélioration de
la Qualité et de
l'Efficience des
Soins (CAQES) |
Agence régionale
de santé Occitanie



5. Evaluation 2025 des indicateurs **régionaux** du volet PDS

➔ **Indicateur Conciliation médicamenteuse**

Cible 2025

- Cible ES personnalisée 2025
- Contractualisée via l'avenant 2025-2026, sur la base de données d'activité 2023.
- 10% des séjours « potentiellement conciliaires » / 40% pour les CHU

Périmètre d'analyse

- Entrée = 1 conciliation / Sortie = 1 conciliation / Entrée + Sortie = 2 conciliations
- Priorisation des patients est à l'initiative des établissements
- Méthodologie HAS

Période d'évaluation

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Eléments de preuve

- Trame Eléments de preuve Conciliation médicamenteuse 2025 disponible sur le site internet de l'ARS

5. Evaluation 2025 des indicateurs **régionaux** du volet PDS

➔ Indicateur Analyse Pharmaceutique

Cible 2025

- 100% des lits de l'établissement bénéficiant d'une analyse pharmaceutique de niveau 2 ou 3 (Hors lits de réanimation, SC, UHCD et Néonatalogie)

Attendus

- Cf. Guide de remplissage: Exhaustivité / Fréquence / Temporalité / Traçabilité
- Niveau d'analyse selon SFPC

Périmètre d'analyse

- Comment comptabiliser l'analyse pharmaceutique :
Lits en Niveau 1 + Lits en Niveau 2 + Lits en Niveau 3 = Totalité des lits de mon établissement bénéficiant d'une analyse pharmaceutique
- Il s'agit bien d'un indicateur en nombre de lits, et non pas en nombre d'analyses.

Période d'évaluation

- Situation au 31 décembre 2025

5. Evaluation 2025 des indicateurs **régionaux** du volet PDS

➔ Indicateur Entretien Pharmaceutique

Cible 2025

- Cible(s) ES personnalisée(s) 2025 pour « Parcours chimio VO » et/ou « Parcours autres domaines »
- Contractualisée(s) via l'avenant 2025-2026

Périmètre d'analyse

- Entretiens pharmaceutiques réalisés en HDJ au cours d'une prise en charge pluridisciplinaire (préconisation)
- Possibilité de valoriser des entretiens pharmaceutiques réalisés dans un parcours non prévu au contrat
- Les entretiens pharmaceutiques réalisés au cours des conciliations médicamenteuses d'entrée et de sortie ne sont pas pris en compte au titre de cet indicateur puisque valorisés dans l'indicateur régional « Conciliation médicamenteuse »

Période d'évaluation

- 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

5. Evaluation 2025 des indicateurs **régionaux** du volet PDS

→ **Indicateur AAPP médicaments potentiellement inappropriés chez la personne âgée**

Cible 2025

- Réalisation et suivi de l'AAPP régionale « MPI chez la personne âgée »

Périmètre d'analyse

- Selon la méthodologie régionale construite par l'OMEDIT Occitanie

Eléments de preuve

- Fichier Excel « Plan d'actions actualisé AAPP MPI 2025 » à partir de la trame disponible sur le site internet de l'ARS et des éléments transmis par vos soins lors des évaluations précédentes.

5. Evaluation 2025 des indicateurs **régionaux** du volet PDS

➔ **Indicateur Suivi des indications des molécules onéreuses de la liste en sus**

Cible 2025

- Recueil des indications des prescriptions des médicaments hors GHS

Attendus

- Exhaustivité quantitative et qualitative (cohérence avec ePMSI et références bibliographiques pour le hors référentiels)

Période d'évaluation

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Eléments de preuve

- Fichier Excel OMEDIT Occitanie à télécharger sur la plateforme **SPHINX** (lien disponible sur le site internet de l'ARS Occitanie, téléchargeable à partir de fin février)

5. Evaluation 2025 des indicateurs **régionaux** du volet PDS

↓ Indicateurs AAPP Perfadom et AAPP Pansements

Cible 2025

- Réalisation et suivi de l'AAPP régionale PHEV Perfusion à domicile / PHEV Pansements

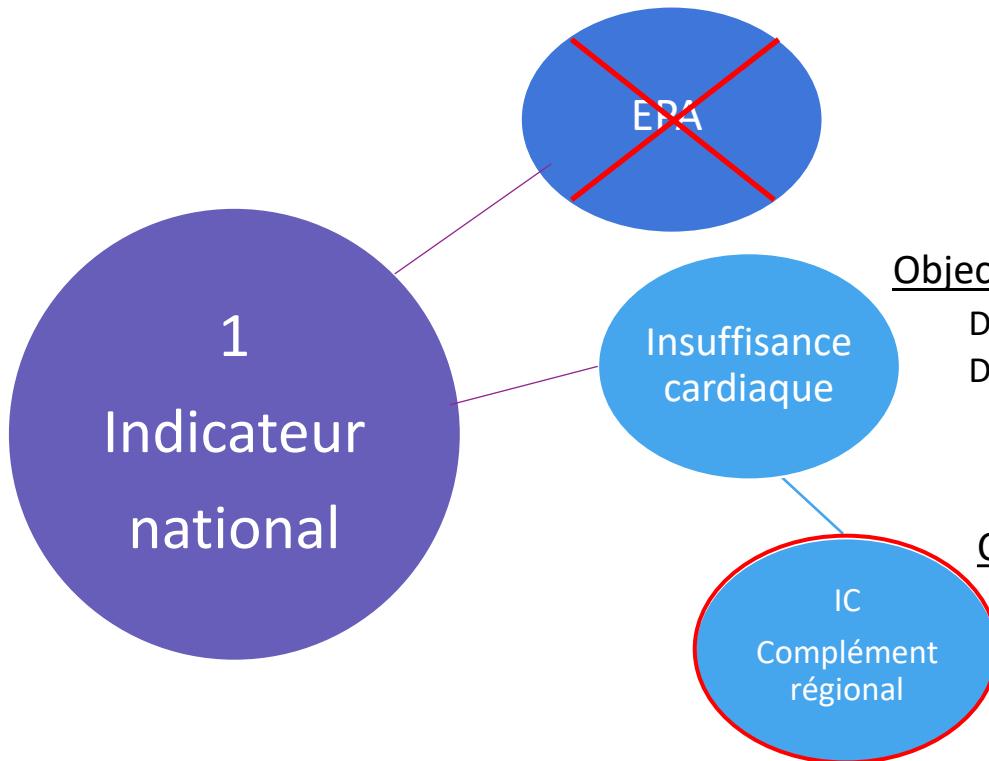
Périmètre d'analyse

- Selon la méthodologie régionale construite par l'OMEDIT Occitanie

Eléments de preuve

- Fichier Excel « Plan d'actions actualisé AAPP Perfadom 2025 » / « Plan d'actions actualisé AAPP Pansements 2025 » à partir des trames disponibles sur le site internet de l'ARS et des éléments transmis par vos soins lors des évaluations précédentes.

6. Indicateurs Pertinence 2025



Objectif :

Diminution des dépenses liées aux réhospitalisations
Diminution du taux de réhospitalisation

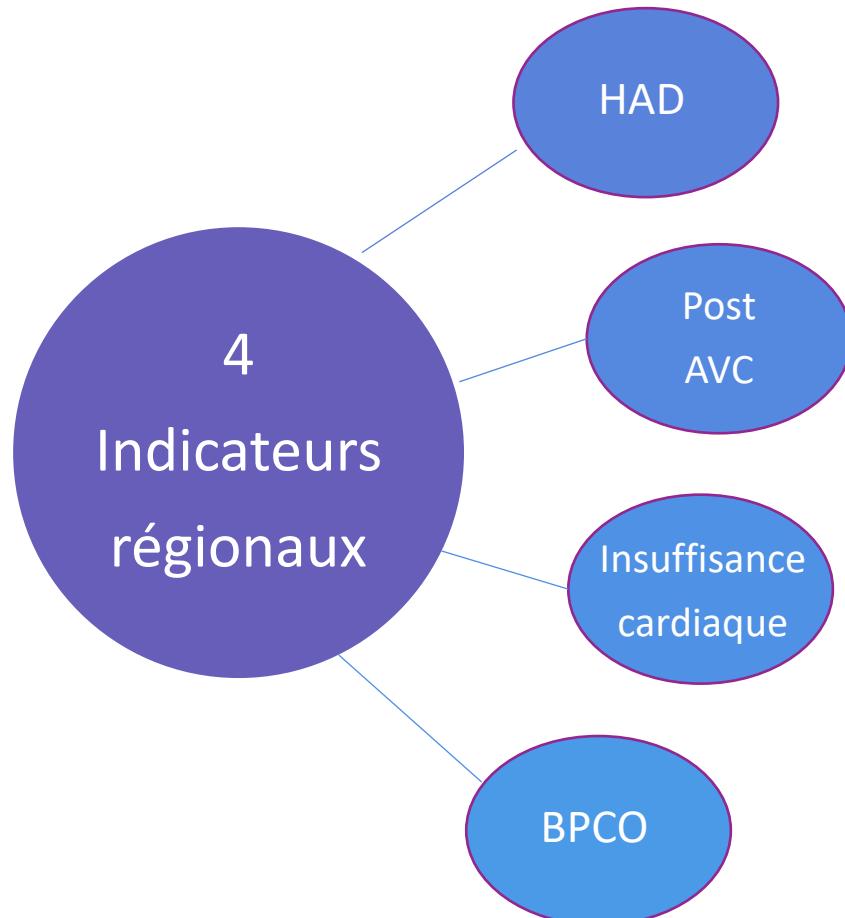
Conditions régionales :

- 1/ Signature d'une convention PRADO
- 2/ Collaboration avec une CPTS

A renseigner par les ES sur eCARS

Uniquement pour les ES dont ces éléments n'ont pas été validés lors des évaluations précédents

6. Indicateurs Pertinence 2025



6. Indicateurs Pertinence : HAD – développement des TMSC à domicile

Objectifs :

1) Démarrer ou augmenter l'activité



Indicateurs eCARS :

1) A. Fichier Excel

B. Nombre de patients pris en charge en N-1 (=2025)

C. Démarrage ou augmentation de l'activité (indicateur renseigné par l'ARS)

2) Mettre en place des procédures



2) A. Nombre de procédures mises en place (ind. Quant.)

B. Transmission des nouvelles procédures mises en place (ind. Oui/Non + dépôts sur eCars)

3) Augmenter le nombre de protocoles



3) A. Nombre de protocoles mis en place (ind. Quant.)

B. Transmission des nouveaux protocoles mis en place (ind. Oui/Non + dépôts sur eCars)

C. Evolution du nombre de protocoles (ind. Quant.)

4) Signer une convention avec un site associé



4) A. Signature d'une convention

(ind. Oui/Non + dépôts sur eCars)

Uniquement pour les établissements n'ayant pas de PUI

ET N'ayant pas signé de convention au moment de l'évaluation
CAQES 2024

6. Indicateurs Pertinence : Post AVC

Objectif : Améliorer le parcours des patients post AVC lors du retour à domicile

Indicateurs :

1) Signature d'une convention PRADO

Uniquement pour les établissements n'ayant pas signé de convention lors des évaluations précédentes

Donnée à renseigner : Oui / Non + dépôt des documents de preuve

2) Taux d'inclusion dans le PRADO

Donnée renseignée par l'AM

3) Signature d'une convention avec une CPTS (Bonus sur la durée du CAQES)

Uniquement pour les établissements n'ayant pas encore bénéficié du bonus

Donnée à renseigner (Oui / Non) + dépôt des documents de preuve

6. Indicateurs Pertinence : IC

Objectif : Favoriser les respects des recommandations de la HAS post hospitalisation IC

Indicateurs :

- 1) Augmentation du taux de patients ayant consulté un généraliste dans 14 jours suivant la sortie d'hospitalisation

Donnée renseignée par l'AM

- 2) Augmentation du taux de patients ayant consulté un cardiologue dans les 2 mois suivant la sortie d'hospitalisation

Donnée renseignée par l'AM

- 3) Mise en place d'un plan d'actions

Donnée à renseigner : Oui / Non + fichier à déposer sur eCars

6. Indicateurs Pertinence : BPCO

Objectif : Favoriser les respects des recommandations de la HAS post hospitalisation BPCO

Indicateurs :

1) Diminution du taux de réhospitalisation

Donnée renseignée par l'AM

2) Augmentation du taux de patients ayant consulté un généraliste dans 14 jours suivant la sortie d'hospitalisation

Donnée renseignée par l'AM

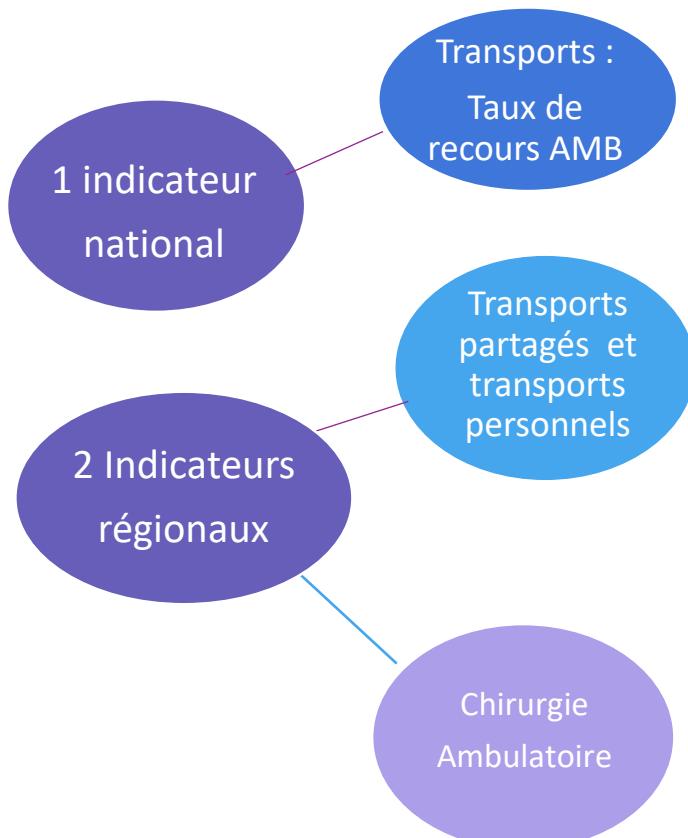
3) Augmentation du taux de patients ayant consulté un pneumologue dans les 3 mois suivant la sortie d'hospitalisation

Donnée renseignée par l'AM

4) Mise en place d'un plan d'actions

Donnée à renseigner : Oui / Non + fichier à déposer sur eCars

7. Indicateurs Organisation des soins 2025



Objectif : Améliorer la pertinence des prescriptions dans le choix du mode de transport le plus adapté à l'état de santé des patients et diminuer, chaque fois que c'est possible, **le taux de recours à l'ambulance**.

Intéressement : 20% des économies générées (dépenses évitées de transports AMB Vs TAP)

Objectif : Favoriser le **développement du transport partagé** et des **transports par moyens personnels** (Véhicule personnel et transports en commun)

Conditions nécessaires pour bénéficier d'un intéressement :

- 1/ Communication d'un plan d'action (*) Via le référent en CPAM
- 2/ Atteinte des taux cibles (*)

(*) Renseigné sur eCARS par l'ARS et l'AM

Indicateur : Taux de chirurgie ambulatoire (ATIH)

Renseigné sur eCARS par l'ARS et l'AM

8 - Les évolutions du dispositif

- ◆ La loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 prévoit en son article 79 plusieurs évolutions du dispositif actuel.

CAQES :

- Abrogation** du CAQES à compter du **1^{er} janvier 2027**
- Evaluation de l'année 2026 en 2027 **maintenue**

8 - Les évolutions du dispositif

◆ Article L. 162-23-14 du code de la sécurité sociale – Incitation financière à l'efficience et à la pertinence des soins et des prescriptions (IFEP)

➡ Nature du dispositif :

Nouveau **mécanisme d'incitation financière** des établissements sur la base d'**indicateurs relatif à l'efficience et à la pertinence des soins et des prescriptions**.

 Etablissements concernés : article L. 162-22 1°, 2°, 4° code de la sécurité sociale

➡ Objectifs et indicateurs

📊 Objectifs :

- Nationaux ou régionaux
- Exprimés en **volume** ou en **taux d'évolution**

 **Mesure :** Indicateurs d'efficience et de pertinence des soins et des prescriptions

➡ Leviers financiers mobilisables par l'ARS

Selon les résultats obtenus (objectifs nationaux ou régionaux) :

◆ Dotation financière complémentaire

→ Calculée en fonction des **économies réalisées** sur les dépenses d'assurance maladie

◆ Pénalité financière

→ Minoration des financements de l'assurance maladie

→ Plafond : **2 % des financements totaux**

→ Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027

Cadre : (en attente de publication)

- Objectifs et indicateurs : définis par **arrêté ministériel**
- **Modalités d'application** : fixées par décret en Conseil d'État

 Décision adaptée, le cas échéant, aux caractéristiques du **territoire de santé** et de l'**établissement**

8 - Les évolutions du dispositif

- ◆ Article L. 162-23-14-1 du code de la sécurité sociale, rénovation du dispositif visant les établissements dont les pratiques s'écartent le plus de la moyenne

→ Nature du dispositif :

Ce dispositif cible les établissements dont les **pratiques présentent un écart significatif, supérieur en nombre ou en taux d'évolution, d'actes, de prestations ou de prescriptions**, par rapport aux moyennes régionales ou nationales.

→ Principaux points :

Si un établissement **dépasse significativement les moyennes précitées**, le DG ARS peut fixer, après avis de la CPAM :

- Un **objectif** de volume ou d'évolution d'actes, de prestations ou de prescriptions,
- Sur une **période donnée**.

→ Leviers financiers mobilisables par l'ARS

Au terme de cette période et en cas de non-respect des objectifs → **pénalité financière**, même logique que pour le dispositif précédent.

Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027.

Décision prise après :

- prise en compte des **caractéristiques du territoire de santé et de l'établissement**,
- présentation, le cas échéant, **d'observations de la part de l'établissement**,
- **avis** de la CPAM et de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA).



Les modalités d'application seront fixées par décret en Conseil d'État (en attente de publication)

9. En résumé / Evaluation 2025 des indicateurs **régionaux** du CAQES

→ Où trouver les informations / documents

→ Après le Webinaire



- Envoi présentation + Notice utilisation eCARS
- Envoi du guide de remplissage du volet produits de santé



→ 2 mars 2026

- Information ouverture campagne auto-évaluations, tous volets
- Notice utilisation eCARS



→ Site internet ARS Occitanie: [CAQES](#)

- En cours de mise à jour

9. En résumé / Evaluation 2025 des indicateurs **régionaux** du CAQES

↓ Modalité d'évaluation

→ eCARS

→ Dates de saisie :

- De la pré-campagne du volet produits de santé : **du 2 au 9 février 2026**
- De l'auto-évaluation tous volets : **2 mars au 17 avril 2026**



→ Identifiant de connexion et mode opératoire e-CARS : **mail de l'ARS le 9 janvier 2026**

9. En résumé / Evaluation 2025 des indicateurs **régionaux** du CAQES

↓ Pour vous aider :

Pour tout **problème technique** (Pb d'accès, message d'erreur...) et/ou d'utilisation de la plateforme e-CARS :

- Envoyer un mail au support e-CARS en indiquant bien le problème rencontré, le contrat concerné, l'identifiant de connexion à la plateforme utilisé et un numéro de téléphone sur lequel vous pouvez être rappelé : ars.ecars@sg.social.gouv.fr
- Appeler directement l'équipe support : **07.61.92.29.71**

↓ Pour une demande d'identifiant e-CARS:

Mail à l'adresse ars-oc-duajiq-qualite@ars.sante.fr en précisant : la civilité, le nom/prénom, la fonction, l'adresse mail et l'établissement.

Pour joindre l'OMEDIT Occitanie :



omedit.secretariat@chu-toulouse.fr



Site Nîmes

04 – 66 – 68 – 31 - 04



Site Toulouse

05 – 61 – 32 – 26 - 39

<https://omedit-mip.jimdofree.com/>

8. Questions / échanges





Merci de votre attention

